ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 65916

Texte de la question

Mme Monique Denise attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des adhérents du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES-FSU). En effet, la situation des documentalistes dans les collèges et lycées de l'académie de Lille, comme dans l'ensemble du pays, apparaît délicate pour la rentrée scolaire 2001-2002. Dans l'académie de Lille, à l'issue du mouvement intra-académique, le nombre de postes reste insuffisant. La faiblesse des recrutements au CAPES ne comble pas les départs en retraite. Cette situation est en décalage par rapport au dispositif des « travaux personnels encadrés », qui sollicite énormément les CDI et documentalistes. Elle lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour la rentrée scolaire 2001-2002 et quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les décisions d'ouverture de postes aux concours du second degré s'appuient sur des prévisions de recrutement lissées sur cinq ans qui prennent en compte à la fois les départs définitifs des professeurs, les évolutions attendues de la démographie scolaire et l'impact des réformes pédagogiques. Le recours de plus en plus important aux enseignants de documentation, en particulier avec les travaux personnels encadrés au lycée et avec les itinéraires de découvertes au collège, a justifié un effort de recrutement significatif dans cette discipline ces dernières années puisque le nombre de postes mis au concours externe a plus que doublé depuis 1998, passant de 100 postes à 160 en l'an 2000, 178 en 2001 et 240 en 2002. Cet effort sera poursuivi dans les prochaines années dans le cadre du plan pluriannuel annoncé récemment par le Gouvernement. En outre, ce plan comporte un effort particulier pour la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi qu'en 2001, 81 enseignants maîtres auxiliaires ou contractuels seront titularisés à l'issue du concours externe, interne et réservé et de l'examen professionnel de documentation contre 56 à la session 2000 du concours réservé.

Données clés

Auteur : Mme Monique Denise
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65916
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5300
Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7262